

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2018-08

du 17 mai 2018

Organisation de la direction générale de la Fabrication des billets

Sections : 0.2.1., 1.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

DÉCIDE

Article 1^{er} : La cellule management des risques de l'imprimerie est rattachée à la direction du site de Chamalières.

Article 2 : La direction de la Sûreté et des Risques prend le nom de direction de la Sûreté.

Article 3 : Au sein de la direction de la Sûreté :

- le service Sûreté et Management des risques est renommé service Sûreté et Sécurité incendie,
- le service Traçabilité est renommé service Sûreté et Sécurité des valeurs.

Article 4 : Au sein de la direction de l'Impression, le service Impression ligne feuilles est renommé service Production et reprend le traitement du billet. Le service Logistique et MOA est renommé service Logistique et maîtrise d'ouvrage informatique.

Article 5 : La **direction générale de la Fabrication des billets** (DGFB) comprend :

- le Cabinet,
- la direction du Site de Chamalières qui regroupe :
 - le service Hygiène-Sécurité-Environnement,
 - le service Ressources humaines,
 - le service Achats,
 - le service Communication,
 - le service Qualité,
 - la cellule management des risques.
- la direction de l'Impression qui regroupe :
 - le service Production,
 - le service Pré-presse,
 - le service de Gestion des flux internes,
 - le service Logistique et maîtrise d'ouvrage informatique,
 - le service Entretien et Travaux neufs,
 - le service Excellence opérationnelle.

- la direction de l'Industrialisation, de la Recherche et des Affaires scientifiques qui regroupe :
 - le service Recherche et Développement,
 - le service Produits nouveaux,
 - le service Contrefaçons,
 - le service Industrialisation et Méthodes,
 - le service Moyens pilotes et analytiques.
- la direction des Finances et du Contrôle de gestion qui regroupe :
 - le service Contrôle de gestion,
 - le service Comptabilité générale et industrielle,
 - le service Informatique.
- la direction de la Sûreté qui regroupe :
 - le service Sûreté et Sécurité incendie,
 - le service Sûreté et Sécurité des valeurs.
- la direction des Relations clientèle institutionnelle.

Article 6 : Cabinet

Le Cabinet assiste le directeur général et son adjoint dans le pilotage des projets ainsi que dans l'animation des instances de gouvernance et la gestion de sujets administratifs transverses. Le manager du contrôle permanent, en charge du dispositif du contrôle permanent pour la direction générale, lui est rattaché.

Article 7 : Direction du Site de Chamalières

La direction du Site de Chamalières est en charge, pour la direction générale, de proposer et mettre en œuvre la stratégie industrielle de l'imprimerie. Elle organise et met en place les actions nécessaires à l'activité du site industriel selon les principes de gestion de l'équilibre économique du site industriel. Elle assure la représentation du site auprès de parties prenantes ainsi que la gestion des relations sociales sur le site industriel. Elle est en charge de la coordination des différentes activités et services du site industriel (relations avec les délégations présentes sur le site).

7.1 - Le service Hygiène-Sécurité-Environnement supervise et contrôle l'application de la politique hygiène et sécurité et environnement.

7.2 - Le service Ressources humaines met à disposition de l'imprimerie les compétences nécessaires (recrutements, gestion de carrière, formation, mobilité interne) en lien avec les besoins organisationnels et la stratégie.

7.3 - Le service Achats est en charge de l'ensemble des achats (achats matières premières et achats techniques).

7.4 - Le service Communication définit et met en œuvre les moyens de communication interne ou en appui de la direction des Relations clientèle institutionnelle, en lien avec la stratégie de la direction.

7.5 - Le service Qualité gère et anime le système de management (certification ISO 9001/14001/18001, audits internes et externes, consultant interne, suivi des actions d'amélioration, gestion documentaire).

Il supervise :

- le service contrôle qualité produit qui définit et met en place des moyens de contrôle à tous les niveaux de production pour garantir les exigences du client en termes de qualité produit. Lui est rattachée l'activité de recettage (contrôle final sur échantillonnage sur l'ensemble des billets) ;
- le service Métrologie qui définit et met en place des principes et des méthodes permettant de garantir et maintenir la confiance envers les mesures résultant des processus de mesure.

7.6 – La cellule manager des risques coordonne la première ligne de maîtrise des risques en liaison avec le manager du contrôle permanent. Il est responsable de la consolidation des risques, des incidents et du reporting auprès de la direction générale et de la gestion de l'outil de reporting en coordination avec les responsables des processus.

Sont directement rattachées à la direction du Site de Chamalières les directions ci-après mentionnées dans les articles 8 à 11.

Article 8 : Direction de l'Impression

La direction de l'Impression a pour mission l'impression et la mise à disposition des billets en euros pour la direction générale des Services à l'économie et du Réseau (et les autres banques centrales de l'Eurosystème), ainsi que des autres dénominations pour les banques centrales partenaires et clientes de la Banque de France.

8.1 - Le service Production exerce les activités d'impression des billets euros et export sur différents procédés ainsi que les activités de finition situées à proximité directe du hall d'impression ; il comprend et supervise les pôles machines offset, taille douce, numérotation, sérigraphie et pelliculage, et les installations de découpe, de tri et d'emballage.

8.2 - Le service Pré-presse met à disposition du service Production l'ensemble des éléments imprimants nécessaires ; il intègre les ateliers formes imprimantes, encres ainsi que le pôle préparation impression.

8.3 - Le service de Gestion des flux internes assure les activités de manutention du billet à ses différentes étapes de fabrication : déchargement papier blanc, approvisionnements machines en billets semi-finis, gestion des transports intersites et organisation de certains transports sécurisés. Il assure également les activités de stockage (gestion des serres).

8.4. - Le service Logistique et maîtrise d'ouvrage informatique assure les activités de planification de la production (plans directeurs de production) et d'approvisionnement des matières premières. Il est propriétaire des applications informatiques « cœur de Métier » (ERP, MES,...) et assure à ce titre le pilotage des projets de déploiement, d'évolution de ces applications en fonction des besoins des utilisateurs, ainsi qu'une fonction support des utilisateurs.

8.5 - Le service Entretien et Travaux neufs assure la maintenance des installations, matériels et bâtiments ainsi que la gestion des projets travaux neufs. Il comprend les pôles d'activité suivants : les secteurs front et back office de maintenance, la cellule performance technique machine, les projets maintenance, le bureau d'études et travaux neufs, le magasin général et technique et le service des utilités.

8.6 - Le service Excellence opérationnelle intervient en support sur l'ensemble de la chaîne de production pour déployer les outils et méthodes d'amélioration continue et les bonnes pratiques de fabrication.

Article 9 : Direction de l'Industrialisation, de la Recherche et des Affaires scientifiques

La direction de l'Industrialisation, de la Recherche et des Affaires scientifiques apporte une expertise scientifique et technique à la Fabrication des billets et gère les projets de recherche et développement jusqu'à leur industrialisation, en lien avec la BCE et la direction des Relations clientèle institutionnelle, dans le cadre des orientations stratégiques de la direction générale.

9.1 - Le service Recherche et Développement pilote les projets liés à la création et à l'amélioration des produits et des procédés. Il gère le portefeuille de brevets et la propriété intellectuelle des développements. Il apporte une expertise scientifique et technique au sein de la Fabrication des billets.

9.2 - Le service Produits nouveaux réalise l'origination des nouvelles coupures, rédige les dossiers produit et réalise les impressions de maquettes pour les nouvelles coupures.

9.3 - Le service Contrefaçons délivre une expertise dans l'analyse des contrefaçons, est force de proposition pour les projets de nouveaux produits et représente la Banque de France dans des groupes techniques internationaux. Lui est rattachée une antenne à Paris.

9.4 - Le service Industrialisation et Méthodes prépare les dossiers de fabrication et apporte les méthodes, les standards et le support technique aux procédés de production de l'imprimerie. Il participe à l'industrialisation des développements de la Recherche et Développement.

9.5 - Le service Moyens pilotes et analytiques met à disposition des moyens de mesure physicochimique en appui à la production et aux projets Recherche et Développement et à d'autres partenaires. Il réalise également les essais d'impression sur machines pilotes.

Article 10 : Direction des Finances et du Contrôle de gestion

La direction des Finances et du Contrôle de gestion définit et supervise la gestion financière (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion, ...) dans le cadre de l'autonomie financière et budgétaire de la fabrication des billets en application des réglementations financière et fiscale et selon les choix stratégiques adoptés par la direction générale.

10.1 - Le service Contrôle de gestion supervise la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement, fournit et développe toutes les informations financières nécessaires (coûts de revient, études économiques, reporting...).

10.2 - Le service Comptabilité générale et industrielle a en charge la tenue de la comptabilité de la direction générale de la Fabrication des billets et la fourniture des états financiers et fiscaux (compte de résultat, déclarations, règlements...).

10.3 - Le service Informatique gère l'entretien, la maintenance et le renouvellement du parc informatique, l'administration des réseaux, l'intégration et le développement d'applications ainsi que le pilotage des projets d'évolution en fonction des besoins des utilisateurs ; il garantit l'application de la politique de sécurité de l'information.

Article 11 : Direction de la Sûreté

La direction de la Sûreté élabore et met en œuvre la politique sûreté de la direction générale, en lien avec la direction de la Sécurité du Secrétariat général. Elle est garante de l'application des règles issues du référentiel client de la Banque centrale européenne et liées à l'activité. Elle participe à des inspections pour le compte de la BCE.

11.1 - Le service Sûreté et Sécurité incendie coordonne les moyens humains et matériels garantissant l'intégrité du site : sûreté physique du site, sûreté intérieure (gestion et contrôle en accès, courrier, enquêtes) et la sécurité incendie.

11.2 - Le service Sûreté et Sécurité des valeurs garantit la traçabilité des valeurs et la fiabilité des stocks conformément aux exigences clients. Il supervise quatre pôles d'activités : la comptabilité fiduciaire (production des inventaires et autres états de stocks pour la BCE, production des procès-verbaux de fin de commande et de liquidation), l'atelier de vérification et de destruction (comptage des valeurs, analyse et traitement des écarts, destruction), le pôle de gestion des éléments et des valeurs (gestion des prélèvements sur productions, gestion des entrées et sorties sur site des valeurs, inventaires) et le contrôle interne (surveillance et contrôle de l'application des procédures sûreté).

Article 12 : Direction des Relations clientèle institutionnelle

La direction des Relations clientèle institutionnelle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale et des relations clients de la Fabrication des billets (direction générale des Services à l'économie et du Réseau, banques centrales étrangères et BCE). Elle gère les commandes euro et export, les commandes d'impression sous-traitées, organise les expéditions des commandes export et assure la facturation.

Elle est l'interface technique entre les clients et l'imprimerie et est en charge des réponses aux réclamations clients. Elle met en place diverses actions de coopération auprès des banques centrales étrangères clientes de la direction générale de la Fabrication des billets.

Elle assure également la coordination des affaires européennes, en veillant au traitement des différents documents en provenance de la BCE, en consolidant les contributions des différentes unités de la direction générale et en assurant la gestion des commandes de la BCE liées aux projets de recherche ou à réaliser dans le cadre du projet de Paper Test Center.

Article 13 : La présente décision prend effet à la date de sa publication au registre de publication officiel de la Banque de France. Elle abroge la décision réglementaire n° 2016-21 du 15 novembre 2016.

Le Gouverneur,

François VILLEROY DE GALHAU